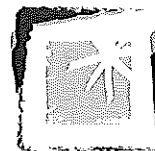


N° DEL/2023-006

Communauté de Communes

Ventadour Égletons Monédières

Séance du 30 janvier 2023**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois, le 30 janvier à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 23 janvier 2023

PRESENTS (32)

Délégués titulaires (30) : M. FERRÉ Charles, Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, Mme AUDEGUIL Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BESSEAU Jean-Claude, M. BOINET Jean, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, Mme DUBOUCHAUD Patricia, Mme FRAYSSE Marie, M. GONCALVES Jean-François, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. MENUET Jean-François, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. POP Ion Octavian, Mme RIVET Murielle, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier.

Délégués suppléants (2) : M. LOUCHART Arnaud, Mme SAGE-PRANCHERE Marcelle.

ABSENTS EXCUSES

Mme AUDUREAU Agnès, Mme BOUILLON Ludivine, M. CASSEZ Didier, M. COQUILLAUD Nicolas, M. DUBOIS Francis, Mme FORYS Claire, Mme GUICHON Marion, Mme PAREL Audrey, M. VERBRUGGE Dominique.

ABSENTS

M. LACROIX Laurent.

Pouvoirs (7) :

Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
M. CASSEZ Didier a donné procuration à Mme DUBOUCHAUD Patricia,
M. COQUILLAUD Nicolas a donné procuration à M. GONCALVES Jean-François,
M. DUBOIS Francis a donné procuration à M. BESSEAU Jean-Claude,
Mme FORYS Claire a donné procuration à Mme PEYRAT Denise,
Mme PAREL Audrey a donné procuration à M. BRETTE Gérard,
M. VERBRUGGE Dominique a donné procuration à Mme COURTEIX Nadine.

Secrétaire de séance : Mme FRAYSSE Marie.

OBJET : Création d'un espace de cotravail

M. le Président rappelle que La Communauté de Communes Ventadour-Égletons-Monédières est en charge de la compétence développement économique sur son territoire. Partant du constat d'un déficit d'offre tertiaire sur son territoire à

l'heure actuelle et d'offre d'accompagnement des porteurs de projet économique, il est proposé de développer un espace de cotravail.

La Communauté de Communes s'est vue transférée la gestion, par bail emphytéotique, d'une ancienne école désaffectée de près de 690m², située à Égletons à proximité immédiate de l'autoroute et du centre-ville. Elle souhaite la transformer en partie en un espace de cotravail de 300m², afin de favoriser l'accueil de porteurs de projets, de créateurs d'entreprise, de travailleurs indépendants. L'équipement proposera 8 places en open-space, pour une location de courte/moyenne durée (1/2 journée à une semaine), 4 bureaux individuels et 1 bureau 4 personnes en location moyenne/longue durée (1 semaine à 1 an), des salles de réunion, des espaces détente/pitch, une cuisine équipée. Cette offre permettra de disposer d'un immobilier d'entreprise tertiaire actuellement absent du territoire. Cet équipement sera géré par la collectivité. La réservation se fera uniquement en ligne, et les utilisateurs seront autonomes grâce à un accès dématérialisé.

D'autres services seront proposés comme l'impression, des casiers, des recharges de véhicules électriques. Un partenariat pourrait être envisagé avec d'autres structures pour de la conciergerie, du secrétariat ou de la comptabilité.

Des animations seront mises en place autour de la création d'entreprise ou l'accompagnement des chefs d'entreprises avec des professionnels de l'accompagnement, les chambres consulaires et en particulier l'association Airelles qui porte avec la Communauté de Communes une recherche action « Entreprendre la ruralité ».

Cette offre renforcera ainsi l'attractivité du territoire et s'inscrit dans le programme Petites Villes de Demain.

Une première estimation fait état d'un coût global du projet de 1,2 millions d'euros HT, réparti en deux phases plus une tranche optionnelle. La phase 1 et l'option concernent l'espace de cotravail et les salles de réunion. La phase 2 concerne l'aménagement de bureaux pour accueillir à terme des services de la Communauté de Communes.

L'aménagement de la phase 1 et de l'option représente un coût estimatif de 900 000€ HT. Après un premier tour de table, le total des subventions pour ces deux phases pourrait atteindre 660 000€ (73,33%), soit un reste à charge pour la Communauté de Communes de 234 000€ (26,66%).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Valide le principe de la programmation de l'opération telle que présentée ci-dessus,

Autorise M. le Président à solliciter les subventions auprès de l'ensemble des financeurs,

Autorise M. le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

POUR : 39

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 20 février 2023
Le Président,**

Charles FERRE

Carrefour de
l'Epinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26